



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 30 AVRIL 1766.

*Suite des nouvelles de PARIS du 20
Avril.*

L'Académie Royale des Sciences tint, le 9 de ce mois, son assemblée publique. Le sieur de Fouchy, Secrétaire Perpétuel, ouvrit la séance par annoncer que le Prix de deux mille cinq cents livres, proposé pour 1766, avoit été adjugé au sieur de la Grange, & que l'Académie proposoit pour Sujet du Prix de 1768, de perfectionner les méthodes sur lesquelles est fondée la Théorie de la Lune, de fixer par ce moyen celle des équations de cette Planete qui sont encore incertaines, & d'examiner en particulier si on peut rendre raison par cette théorie de l'équation séculaire du mouvement moyen de cette Planete. Le sieur de Fouchy annonça ensuite que parmi les Pièces qui avoient été envoyées pour concourir au Prix de deux mille livres, proposé par le sieur de Sartine, Lieutenant Général de Police, pour la

meilleure manière d'éclairer pendant la nuit les rues d'une grande Ville, aucune n'ayant présenté des moyens assez généralement applicables, l'Académie avoit cru devoir les distinguer en deux classes, les unes remplies de discussions Physiques & Mathématiques qui conduisent à différens moyens utiles dont elles exposent les avantages & les désavantages, & les autres contenant des tentatives variées & des épreuves assez longtems continuées pour mettre le Public en état de comparer différens moyens d'éclairer, dont on pourra peut-être faire usage; que, dans ces circonstances, l'Académie, de concert avec le Lieutenant-Général de Police, avoit cru devoir couvrir, en faveur de ceux de la dernière classe, le Prix de deux mille livres en trois gratifications qui ont été accordées aux sieurs Bailly, Bourgeois & le Roi, & qu'enfin l'Académie avoit distingué dans la première classe la Pièce du sieur Lavoisier auquel le
Lieu-

Lieutenant-Général de Police a fait accorder par le Roi une Médaille d'or qui lui a été remise publiquement par le Président. Après cette annonce, le sieur de Fouchy rendit compte des trois Descriptions d'Arts publiés depuis Pâques 1765, qui sont : *l'Art du Chapelier*, par l'Abbé Nollet ; *l'Art du Mégissier*, par le sieur de la Lande, & *l'Art du Couvreur*, par le sieur Dubamel. Il lut aussi l'Eloge du sieur Hellot ; après quoi le sieur Cassini de Thury annonça l'apparition d'une Comète qu'il a découverte dans la constellation de la Mouche. Le sieur de Chabert, Capitaine de Frégate, lut ensuite un Mémoire sur un nouveau voyage qu'il va faire, par ordre du Roi, dans la partie Orientale de la Méditerranée & dont l'objet est de continuer son entreprise pour la rectification des Cartes Marines de cette mer ; le sieur Dubamel en lut un sur les différens sels qu'on peut tirer des mêmes végétaux crus en différens terrains ; le sieur Tillet lut des *Essais sur le rapport des poids étrangers avec le marc de France*. Le sieur de la Lande termina la séance par la lecture d'un *Écrit sur la cause qui produit l'ascension des liqueurs dans les yeux capillaires*.

La nommée Susanne Vaninston, femme en secondes noces d'un Soldat Garde-Suisse est morte, ces jours derniers, à Neuilly-sur-Seine, dans la cent unième année de son âge.

Le Prix que l'Abbe Ameilbon vient de remporter à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres ne rouloit point sur les Egyptiens, comme on l'a annoncé par erreur ; il consistoit à examiner : *Quelle éducation les Athéniens donnoient à leurs jeunes gens dans les beaux jours de la République ?* C'est le troisième Prix que l'Auteur a obtenu dans la même Académie.

De LONDRES le 12 Avril.

Le 8. les Seigneurs lurent pour la troisième fois & passèrent, sans opposition, le Bil du Cidre, & celui de la levée d'une Somme d'argent par Em-

prunt ou par Billets d'Eschiquier. Les Communes lurent pour la seconde fois le Bil, pour approprier une Somme d'argent à la solde & aux Uniformes de la Milice.

Le 9. les Seigneurs, après avoir délibéré sur des Bils particuliers, se font ajournés à aujourd'hui. Les Communes redigèrent le Bil pour la subordination des Troupes en Amérique ; Et, après avoir remis au 14. l'affaire des moïens de lever le Subside, la Chambre en Committé sur le Subside resolut d'accorder.

1200000 Livres Sterling, pour aider à rembourser partie des Annuités à 4. pour cent, créés en conséquence des Billets de la Marine, &c. annulés en vertu d'un Acte du présent Règne.

Le 10. les Communes approuvèrent cette Résolution. Elles travaillèrent ensuite en Committé au Bil de la Milice, y firent du progrès, & arrêterent de reprendre leurs délibérations sur cette matière le 14. de ce mois.

Aujourd'hui, le Roi est venu avec les cérémonies accoutumées au Parlement pour donner son consentement Royal au Bil pour supprimer certaines Taxes sur le Cidre, & en imposer d'autres mieux entendues, au Bil pour lever 1800. mille Livres Sterling par Emprunt ou Billets d'Eschiquier, & à quelques autres Bils publics & particuliers. Sa Majesté, en allant & revenant du Parlement, a eu la satisfaction d'être accueillie par de vives acclamations de joie de la part du Peuple.

Ce matin, le Prince Héritaire de Brunswick, est parti pour Douvres, accompagné des Barons de Bebr & du Teil. Ce prince traversera la France, d'où le Chef d'Escadre Havisson a ordre de transporter S.A.S. à tel Port qu'Elle jugera à propos de débarquer en Italie, dont Elle a résolu de parcourir les principales Villes.

Lundi dernier, les Négocians de Bristol, de Liverpool & de Lancastre proposèrent aux Communes par Mémoires si, eu égard à l'avantage du

Commerce & de la Navigation en *Amérique*, il ne seroit point nécessaire d'établir un Port-franc dans l'Isle *Dominique*, la plus convenable par sa situation, pour l'entrée libre de productions étrangères dans le Pays, qui y viendroient indistinctement à bord de tous Vaisseaux. Les Negocians de cette Ville furent consultés sur la proposition. & suivant toute apparence, elle sera goûtée par les Communes.

Il conte, par un calcul exact, que, depuis 10 ans, nous avons tiré de l'*Amerique Angloise*, en retour de nos importations, tant du produit de la *Grande-Bretagne* que de celui des autres Puissances, pour 2 millions d'effets chaque année (ce qui donne un total de 20 millions) & que nous n'avons dû en rendre qu'environ un tiers à l'Etranger.

Extrait d'une lettre de Montreal en Canada du 18 Janvier 1766.

Les Troupes ayant reçu ordre d'entrer le 2 de ce mois dans des barraques qu'on avoit construites ici pour les y loger, ces barraques furent mises en feu le 1 au soir, & brulées raiz terre, & si les maisons n'avoient pas alors été aussi couvertes de neige, qu'elles l'étoient, la ville entiere auroit vraisemblablement été reduite en cendres.

Pendant l'Incendie les Soldats empêchoient en éclatant de rire tous les secours qu'on pouvoit apporter pour empêcher le progrès des flammes, & s'écrioient à haute voix. *Voyons maintenant comment ces coquins nous barraqueront.* Cependant on a marqué une autre maison pour y placer les Troupes: mais à juger par la crainte qu'on a de ce qui s'est passé, il n'est pas probable, qu'on les contraigne de l'occuper, car si le feu y étoit mis, rien ne seroit capable de sauver la ville, & plustôt que de s'exposer à ce danger les Habitans aimeront mieux avoir chez eux les Soldats que de courir le risque de voir leurs mai-

sons reduites en cendres & de périr ou par les flammes ou par la rigueur du froid, dont on ne pourroit plus être à couvert independamment d'un autre risque qu'on courroit encore, si le magazin à poudre sautoit en air, ce qui seroit d'autant plus à redouter, qu'il n'est fermé que par une simple porte de bois.

L'esprit de mutinerie continué d'eux au point qu'un Lieutenant passant hier dans les ruës & disant qu'il voudroit voir 200 pièces de canon braquées contre la ville, coupa le visage à deux bourgeois qui trouvoient à redire à ce repos; b'est un troisieme & menaça de hacher en pieces le *Connetable* qui venoit pour mettre ordre à ces excès

De la HAYE le 16 Avril.

Le Prince d'Orange, comme *Stadhouder Héreditaire &c.* a fait la Promotion suivante dans la Marine.

Lieutenant-Amiral de la Province de *Hollande & de West-Frise* au Département du Collège de l'Amirauté sur la *Meuse*, le Vice Amiral *Hewi Lynslager* à la place du feu Lieutenant-Amiral *Thiervi Roos*: *Vice-Amiral*, le Contre-Amiral *Guillaume Baron de Wassenaer*: *Contre-Amiral*, le Capitaine *Adrien-David vander Gon*.

Vice-Amiral au Département du Collège de l'Amirauté, le Contre-Amiral *Jean vander Waeyen*: *Contre Amiral* le Capitaine *Roemer Vlak*.

Vice-Amiral au Département du Collège de l'Amirauté au Quartier du Nord, le Contre-Amiral *Nicolas Houttingh*: *Contre-Amiral*, le Capitaine *Jean Hoeft*.

De LEIDE le 16. Avril,

Mgr. le Prince *Stadhouder* est venu hier passer la journée ici, tant pour témoigner son affection à la Ville, que pour répondre à l'invitation que la Régence lui avoit faite.

Son Alt. Sér. est arrivée à environ 11. heures & demie du matin au bruit d'une triple décharge du canon de nos Remparts, au son des cloches, &c. Elle a trouvé les 8. Compagnies Bour-

geoi-

geôises sous les armes & rangées en double haie depuis la Porte de la Ville jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Son Altesse Sérénissime a été reçuë par une Députation du Magistrat à son arrivée sur le territoire de la ville, par une autre Deputation au bas de l'Escalier de l'Hôtel de Ville, & par une troisième Députation à l'entrée de l'Hôtel Conduite à la Chambre du Grand-Conseil, M. *Jean van Royen*, Pensionnaire de la Ville l'a complimentée au nom de tout le Corps de la Régence, l'Université en Corps, & les différens Consistoires sont venus ensuite faire leurs compliments à Mgr. le *Stad-bouder*.

Après cette cérémonie, Son Alt. Sér. s'est renduë avec Mrs. les Curateurs de l'Université, la Régence de la Ville, &c. à l'Académie, près de laquelle Mrs. les Etudiens des quatre Facultés s'étoient rangés en double haie, aiant à leur tête cinq Députés, dont le Chef a complimenté Mgr. le Prince, qui a été reçu à l'entrée de

l'Académie par Mr. le Recteur Magnifique & le Sénat en corps, & conduit à la place qu'occupe le *Stad-bouder* en pareille circonstance.

Lorsque tout le monde se fut placé, Mr. *André Weis*, Docteur & Professeur en Droit public & privé, a prononcé un Discours en *Latin*, pour féliciter Son. Alt. Ser. sur son Installation dans les Dignités de *Stad-bouder*, &c. Et ce Discours a été suivi d'un Poëme en la même Langue, qu'a recité Mr. *Adrien von Royen*, Docteur & Professeur en Médecine.

Cette solemnité finie, Mgr. le *Stad-bouder* a été conduit au *Voële*, où Mrs. de la Régence lui ont donné un grand Repas : Et le soir, Son Alt. Ser. a vu tirer un très-beau Feu d'artifice, qu'une partie de la Jeunesse Académique avoit fait préparer à cette occasion.

Après quoi Mgr. le Prince est parti, sur les 10. heures du soir, pour retourner à *la Haie*, au bruit de l'Artillerie de nos Remparts.

A V I S.

Le Sieur Louis *Ringart* possesseur d'une maison & de quelques terres situées à *Heiligenstadt* à portée de *Vienne* s'étant expatrié dez l'an 1747 sans que depuis ce tems on ait pu avoir de ses nouvelles, & sa femme *Charlotte Elisabeth* auparavant veuve du Sieur *Frezzini* étant morte l'an 1758 dans la pauvreté & avec beaucoup de dettes contractées pour le retablissement de la dite maison de *Heiligenstadt*, qui avoit été détruite par un incendie survenu en 1755, l'Intendance des Finances du Monastere de *Closterneubourg* fait savoir à tous ceux à qui il appartient que le dit Sieur *Ringart* est cité par ajournement à comparoitre ou en personne ou par procureur légitime pendant le terme d'un an, six semaines & trois jours par devant la dite surintendance & à son défaut ses heritiers ou ceux de sa femme & tous creanciers ou autres personnes croyant avoir droit aux biens ci dessus énoncés : avertissant de plus que le susdit terme écoulé on procédera à la venté des dits biens sans qu'on écoute après cela les prétensions de qui que soit. Fait à *Closterneubourg* le 2 Janvier 1766.

On trouve chez Herman Joseph *Krücken*.

Extrait du Catéchisme Romain par ordre S. E. Mgr. le Cardinal Archevêque de *Vienne* &c. fait pour toutes les écoles, à l'usage commun des enfans, &c. En blanc 20 kr. relié 32 kr.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 30. AVRIL 1766.

De LISBONNE, le 28 Mars.

Le 13 de ce mois la Compagnie de *Fernambouc* a vendu à l'enchere une partie de ses sucres, le blanc sur le pied de 1830 reis l'arrobe (*poids de 32 livres de France*) & le brun 1100, le tout franc des droits d'expédition de Douane.

Hier le *Vaisseau* *Garde-côte* qu'on avoit envoyé au devant de la Flotte de *Rio-Janeiro* est rentré dans ce Port; il a tenu la mer pendant quelque tems pour attendre deux Bâtimens de cette Flotte, qui n'ont pas paru à l'arrivée des autres, & dont on n'a point encore de nouvelles certaines.

De MADRID le 1. Avril. 1766.

Le Roi & toute la Famille Royale sont encore à *Avanuez*.

Hier, on celebra à la Cour l'anniversaire de la naissance du Roi de *Portugal*.

La Ville de *Toledo* a envoyé des Députés au Roi pour lui offrir la vie & les biens de tous les habitans & lui présenter une somme de trois cens mille réaux. Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de la même Ville a envoyé aussi une Députation à Sa Majesté & lui a présenté une somme de trois cens soixante mille réaux. Il paroît que toutes les autres Villes du Royaume suivront cet exemple; plusieurs ont déjà nommé des Députés à cet effet, & toute la Nation s'empresse de donner au Roi les témoignages les plus éclatans de respect, d'amour & de zèle.

Du 7.

La tranquillité & le bon ordre sont entierement rétablis dans cette Capitale, & les sages mesures que le Ministère a prises pour l'avenir, nous assurent sa durée.

Le Roi a nommé Secrétaire d'Etat au Departement de la Guerre *D. Juan Gregorio Munain*, Lieutenant-Général de ses Armées & Commandant Général de la Province d'*Estramadura*.

De VERSAILLES le 16 Avril.

Depuis quelques jours, l'état de la Reine est plus satisfaisant: la toux est moins forte, & les crachats, quoique toujours purulents, sont en moindre quantité. La fièvre est diminuée; les nuits sont plus tranquilles, & Sa Majesté commence à reprendre des forces.

Le Parlement de *Paris* ayant arrêté de faire des représentations au Roi sur l'exécution d'un Arrêt du Conseil d'Etat, du 22 Mars dernier, rendu à l'occasion d'un conflit de Jurisdiction qui s'élevoit entre ce Parlement & celui de *Bretagne*, Sa Majesté a reçu de la Députation ordinaire ces représentations, le 13 de ce mois, & y a fait la réponse suivante.

„ Il n'y a rien dans ce qui vient de se passer qui puisse mettre en danger l'état, la fortune & l'honneur de mes Sujets. Mon Parlement ne peut ignorer l'attention avec laquelle je maintiens l'exécution des Ordonnances à cet égard.

„ J'ai voulu dans un procès important prévenir un conflit qui s'élevoit entre deux de mes Cours & sur lequel il n'appartenoit qu'à moi de statuer.

„ statuer. Les ordres que j'ai été obligé de donner, n'ont eu d'autre objet
„ que la plus prompte exécution de l'Arrêt de mon Conseil.
„ C'est ce que j'ai déjà bien voulu faire connoître à mon Parlement,
„ & il ne doit lui rester aucune inquiétude à ce sujet. „

De PARIS le 18 Avril.

Il paroît une Déclaration du Roi, datée du 27 Février 1766, qui fixe les délais dans lesquels les Receveurs Généraux des Finances & les Receveurs des Tailles compteront de leurs exercices des années 1762, 1763, 1764 & 1765; ordonne la manière dont il sera compté des vingtièmes & des deux sols pour livre & de l'augmentation de la capitation, dont la prolongation a été ordonnée par la Déclaration du 16 Juin 1761, & règle les taxations & frais de recouvrement desdites impositions.

De GENEVE, le 9 Avril.

Les Plénipotentiaires de la Médiation, voulant se mettre en état de procéder avec connoissance de cause à la discussion des différends qui divident la République, ont jugé qu'il seroit convenable d'inviter tous les Citoyens & Bourgeois, ayant droit de suffrage, à leur donner toutes les informations & à leur faire toutes les représentations relatives à l'objet de leur ministère; & pour cet effet, ils ont désiré que cette invitation fut rendue publique. En conséquence les Syndics & Conseil ont fait afficher un Placard par lequel ils autorisent tout Citoyen ou Bourgeois ayant droit de suffrage, à profiter de l'invitation des Plénipotentiaires & à leur adresser les observations & représentations qu'ils jugeront convenables, ce qu'ils pourront faire seuls ou plusieurs ensemble de vive voix ou par écrit.

De VIENNE le 30 Avril.

L'ambassade que la République de Lucques a envoyée à cette Cour pour y faire à Sa Majesté l'Empereur son compliment de condoléance sur la mort de feu S. M. I. FRANCOIS I. de très glorieuse mémoire, & le féliciter en même tems sur son avènement au Trône Impérial, est composée de M. M. les Sénateurs *Andre Sbarra Franciotti & Nicolas-Montecattini Gigli*, qui sont accompagnés de quatre Gentilshommes & d'un Secrétaire de Légation.

Dimanche dernier 27 de ce mois vers les dix heures du matin ces Messieurs se rendirent en Deuil à la Cour avec un cortège nombreux, ils y eurent avec les cérémonies accoutumées une audience publique de leurs Majestés Impériales & le lendemain lundi ils se rendirent encore à la Cour avec le même cortège & ils furent admis à celle, que leur donna Sa Majesté l'Impératrice Reine en qualité de Reine regnante de Hongrie & de Bohême, après laquelle ils eurent aussi audience de leurs Alteses Royales Messieurs les Archiducs & Mesdames les Archiduchesses.

Le même jour 27, il y eut, mais sans quitter le noir, Gala à la Cour à l'occasion de la demande solennelle de la Sérénissime Princesse *Marie Beatrix de Modene* faite à Milan au nom de Monseigneur l'Archiduc *Ferdinand*: Leurs Majestés Impériales dînèrent en public avec S. A. R. & l'Auguste Famille I. & R. Il y eut pendant le repas une superbe Musique instrumentale & le soir Grand appartement.

On trouvera demain après midi, à l'Imprimerie de la Gazette Française deux pièces qui doivent servir de supplément à celle de Samedi prochain 3. May; de sorte qu'elles pourront partir par le premier ordinaire d'Italie sans attendre celui du lundi 5. May.